

13 novembre 2019

## Conférence Intercommunale de l'Habitat

---

### 01 LE PROGRAMME

---

**02** LES 4 PHASES DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE MIXITÉ SOCIALE ET D'ACCUEIL DES MÉNAGES

---

**03** DES ENJEUX PLUS LARGES DE LA CIH : ORGANE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT



# Conférence Intercommunale de l'Habitat

La première Conférence intercommunale de l'Habitat se tiendra le 13 novembre 2019 en salle de délibération au siège de la CACL. Des ateliers thématiques suivront le mercredi 13 novembre à 14h00 et le jeudi 14 novembre à 14h00 afin d'élaborer, sur la base du diagnostic territorial, les orientations.

La CIH constitue l'organe privilégié à l'échelle intercommunale pour le pilotage et le suivi des actions relevant du Programme Local de l'Habitat (PLH) et de ses orientations.

Elle est, ainsi, notamment en charge de :

- coordonner l'action du bloc communal, des services de l'Etat, des bailleurs sociaux et partenaires associatifs dans la déclinaison du Plan Intercommunal de Lutte Contre l'habitat Indigne (PILHI) ;
- piloter et mettre en place la politique intercommunale de mixité sociale et d'accueil des ménages.

## INVITATION

### Conférence Intercommunale de l'Habitat et ateliers thématiques

La Présidente de la CACL, et le 2<sup>ème</sup> VP de la CACL délégué à l'aménagement de l'espace communautaire,

vous convient à la 1<sup>ère</sup> Conférence Intercommunale de l'Habitat :  
**Mercredi 13 novembre 2019 de 10h00 à 11h30,**

ainsi qu'à ses ateliers thématiques :  
**Mercredi 13 novembre 2019 de 14h00 à 15h30**  
**Jeudi 14 novembre 2019 de 14h00 à 15h30**

Merci de confirmer votre présence  
[maria.herve@cacl-guyane.fr](mailto:maria.herve@cacl-guyane.fr)  
05 94 28 23 99 / GSM: 06 94 38 05 47



# 01

## LE PROGRAMME

### Programme de la conférence du mercredi 13 novembre

10H00 - 10H15

Présentation du protocole de la CIH

10h15 - 10h30

Préambule sur les enjeux de la politique de mixité sociale et d'accueil des ménages

10H30 - 11H00

Principaux enseignements du diagnostic sur le peuplement de la CACL

11h00 - 11h30

Validation du calendrier 2019-2020 et présentation des ateliers thématiques

#### Membres de la CIH

Co-présidence : Maires et Préfet

Directeurs/Directrices/Responsables des Institutions : DJSCS - DEAL - ARS - ADEME - CTG - EPFAG - Procureur de la République

Directeur/Directrices des professionnels de l'Habitat : CDC - CHRS/SIAO - SIGUY - SIMKO - SEMSAMAR - Action Logement - les CCAS - Soliha - Soliha AIVS - ADIL - CAF - CROUS - AUDEG - AQUAA - CAUE

Directeurs/Directrices/Responsables des Associations : Mission locale - UDAF - CLCV - AFOC - DAL - APAJH - ADAPEI - Arbre fromager - AKATIJ - Le Refuge

## Programme des Ateliers

MERCREDI 13 NOVEMBRE DE 14H00 À 15H30

### ATELIER 1

Qualification des disparités et identification des leviers pour le rééquilibrage social du parc.

DEAL - DJSCS - CAF - INSEE - EPFAG - PRU de Cayenne et Matoury - chargé de projet RHI de Rémire-Montjoly - Macouria - Montsinéry-Tonnégrande - Roura - CCAS - Bailleurs - Action logement - AUDEG - CRPV - Pôle emploi - CHRS/SIAO -

### ATELIER 2

La gestion de la demande, l'information des demandeurs de logements sociaux et l'accompagnement des publics.

DJSCS - ADIL - CAF - EPFAG - Cayenne - Matoury - Rémire-Montjoly - Macouria - Montsinéry-Tonnégrande - Roura - CCAS - Bailleurs - Pôle emploi - Mission locale - UDAF - CLCV - Soliha - AFOC - DAL - APAJH - ADAPEI - Arbre fromager - AKATIJ - Le Refuge - CHRS/SIAO -

JEUDI 14 NOVEMBRE DE 14H00 À 15H30

### ATELIER 3

Le processus d'attribution de logement social et la gestion des attributions par les bailleurs et les réservataires.

DJSCS - ADIL - PRU de Cayenne et de Matoury - CCAS - CTG - Bailleurs - Action logement - CDC - CHRS/SIAO -

### ATELIER 4

Les publics prioritaires de la CACL et les ménages concernés par les relogements.

DJSCS - INSEE - Communes - CCAS - CTG - Bailleurs - Pôle emploi - AUDEG - SOLIHA AIVS - CRPV - Mission locale - UDAF - CLCV - Soliha - AFOC - DAL - APAJH - ADAPEI - Arbre fromager - AKATIJ - Le Refuge - CHRS/SIAO -

# 02

## LES 4 PHASES DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE MIXITÉ SOCIALE ET D'ACCUEIL DES MÉNAGES

**Le calendrier général de mise en place de cette politique est composé de 4 phases devant déboucher sur la mise en place d'actions opérationnelles :**

1. **Elaboration d'un diagnostic de peuplement comprenant :**
  - o La structuration de l'offre de logement sur le territoire ;
  - o l'occupation sociale du parc social de logement ;
  - o la demande et les attributions de logements ;
  - o l'état des lieux des quotas législatifs liés aux attributions de logement social et des contingents des réservataires de logements sociaux.
  
2. **Définition des orientations :**
  - o Dans le cadre de la politique d'attribution de logements sociaux, au travers de la Convention intercommunale d'attribution (CIA) et la définition des modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les réservataires ;
  - o Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande locative sociale et d'information des demandeurs de logement social (PPGDID) doit concourir à une meilleure gestion de la demande de logement sociale et une plus grande transparence vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et des demandeurs de logements, en favorisant une mixité sociale durable des quartiers.
  
3. **Conception du plan d'actions de la CIA et du PPGDID**
  
4. **Mise en œuvre des actions par l'élaboration des conventions opérationnelles (ex : l'élaboration d'une charte de relogement dans le cadre, notamment, des NPNRU de Cayenne et de Matoury).**

Diagnostic partagé

Elaboration des orientations



Montage du plan d'actions



Mise en œuvre du plan d'action (CIA et conventions en lien avec le PPGDID)

Octobre à Février 2019

Mars à Octobre

Dès novembre 2020

13 Novembre

Lancement de la CIH

+

Ateliers thématiques sur les orientations (document-cadre et PPGDID)

Mars

Réunion de la CIH :

- adoption des orientations (document-cadre et PPGDID)
- Validation du calendrier pour le montage du programme d'actions

Novembre

Réunion de la CIH

- Avis sur la CIA et les modalités de mise en œuvre (conventions) du plan d'action du PPGDID

Travail partenarial (ateliers de la CIH, groupes techniques, etc.) avec les acteurs de l'habitat et en chambre (études complémentaires, etc.)

# 03

## DES ENJEUX PLUS LARGES DE LA CIH : ORGANE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Le territoire de la CACL connaît une forte crise de logements, induite par une importante dynamique démographique des territoires.

Cette crise n'a pas entraîné, en parallèle, de réponse suffisante en matière de productions de logements et adaptée aux besoins divers de la population, notamment pour les foyers les plus modestes. Cette production étant faible, elle n'arrive pas à concurrencer le développement de l'habitat spontané, phénomènes alliant les enjeux à la fois d'habitat indigne et d'habitat illicite, et particulièrement marqués sur l'ensemble de la CACL.

Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025, en cours d'adoption, vise à élaborer des solutions adaptées aux enjeux du territoire en matière d'habitat, au travers de la déclinaison de 5 orientations stratégiques. Il est ainsi le guide pour la politique de l'Habitat sur le territoire de la CACL et vient en complément du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) qui vise à définir les orientations en matière d'aménagement du territoire. Le PLH est, dès lors, un outil du SCoT.

Le premier PLH des communes de l'Agglo a été établi pour la période entre 2011 et 2017 avec une révision en 2015. Le 11 juillet 2019, un deuxième programme a été arrêté par les élus du conseil communautaire pour la période 2020-2025, le premier étant devenu obsolète. Cet arrêt vise à consulter les communes et les services de l'État avant adoption définitive pour la fin de l'année 2019.

Il comprend 5 orientations stratégiques visant, notamment, à mieux coordonner les actions en matière d'habitat sur le territoire de la CACL (avec notamment la mise en place de la CIH), et à faciliter les parcours résidentiels des ménages en développant une offre de logements diversifiée et mieux adaptée pour répondre aux besoins des personnes à tous les âges de la vie. Le PLH prévoit, de plus, 9 960 à 15 900 logements sur ces six années de programmation. 55% de ces logements seront des logements aidés (locatif social ou en accession sociale).

Au-delà de produire des logements adaptés, le PLH met au cœur de ses actions la prévention et le traitement des différentes formes d'habitat spontané, qu'ils soient illicites et/ou indignes.

Rappel du contexte :

- o 18 434 constructions sont illicites, soit 41% du bâti. Une évolution croissante : +5,3% par an entre 2001 et 2011, supérieure à celle du bâti légal ;
  - o 22% du bâti illicite est zone potentiellement insalubre ;
  - o 47% de l'habitat est insalubre, soit près de 6 000 logements et 26 500 personnes concernées
- Afin de trouver des solutions, la Préfecture de Guyane a mis en place un pôle de lutte contre les constructions illicites en septembre dernier.

Le PILHI constitue le volet relatif à l'habitat indigne et doit permettre au travers d'une action coordonnée et efficace à l'échelle de la CACL de disposer d'une connaissance affinée des situations d'habitat indigne sur l'ensemble du territoire.

Objectifs :

- o affirmer le rôle de la CACL comme chef de file de la politique de lutte contre l'habitat indigne sur son territoire ;
- o mieux coordonner l'intervention de l'ensemble des acteurs et renforcer le partenariat en articulation avec le Pôle de Lutte contre les Constructions Illicites ;
- o identifier les outils et procédures et diversifier les modalités d'intervention afin de répondre à chaque situation (polices spéciales de l'insalubrité, RHI, RHS, OPAH, PIG, OGRAL, régularisation foncière, outils de maîtrise foncière, auto-réhabilitation...)
- o assurer un suivi dans la durée des situations.

## CONTACT PRESSE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU CENTRE LITTORAL

**l'agglo**

Maria HERVÉ  
CHARGÉE DE PROJETS HABITAT ET COHESION SOCIALE  
Direction de l'Habitat, de l'Aménagement et de la Mobilité  
Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL)  
Tél: 05 94 28 23 99 / GSM: 06 94 38 05 47 / Fax: 05 94 28 28 20  
Mail : [maria.herve@cacl-guyane.fr](mailto:maria.herve@cacl-guyane.fr)

Cynthia-Renée SAGNE  
RESPONSABLE PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL  
Direction de l'Habitat, de l'Aménagement et de la Mobilité  
Tél: 05 94 28 94 40 / GSM: 06 94 24 16 19 / Fax: 05 94 28 28 20  
Mail : : [cynthia.sagne@cacl-guyane.fr](mailto:cynthia.sagne@cacl-guyane.fr)

Stévie BARTHELEMY  
CHARGÉE DE COMMUNICATION  
Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL)  
Tél : 0594 28 28 28 // GSM : 0694 40 45 04  
Mail : [stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr](mailto:stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr)